

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2015

Convocation du 18 février 2015

Présents : M.BEAUPUY Laurent, CAGNIART Bertrand, GIROU Denise, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, SAULIERE Fabienne, LACHAUD Marie-laure, MERCIER Jean Marc

Absent(s) excusé(s) : TAXIL Jacques, BRUNETEAU Serge

Procuration : M. BRUNETEAU a donné procuration à Mme Denise GIROU

Secrétariat de séance : ML LACHAUD

A 20H30 heures, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire rappelant la tragique disparition en ce début d'année, d'Alain MORTHOMAS, conseiller municipal, il invite le conseil à avoir une pensée en sa mémoire et rappelle combien il manquera à l'assemblée. Il précise que le conseil municipal reste composé comme tel et fonctionnera avec les 10 conseillers restant.

1) DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UN ROULEAU BALAYEUR :

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'acquérir une balayeuse à atteler au tracteur communal pour l'entretien général du réseau routier communal. Jean Marc MERCIER s'est chargé de demander des devis auprès de 3 entreprises locales. Il s'avère que l'entreprise ROCHE de CHERVEIX CUBAS est la mieux disante pour un montant total de 2220 € TTC. En attendant le vote du budget, il sollicite l'accord du conseil municipal pour ouvrir au compte 21578 la somme de 2220€.

En vertu de l'article L.1612 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, le conseil municipal autorise l'ouverture au compte 21578 de la somme de 2220 €, somme qui respecte le quart des crédits ouverts au budget 2014 pour les dépenses d'investissement de la classe 2 pour 63 000€.

Cette somme de 2220€ qui est affectée à l'acquisition de matériel et outillage de voirie sera inscrite et ajustée au budget 2015 qui sera voté ultérieurement.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) TABLEAU DES PERMANENCES à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars :

Dans le cadre de l'ouverture du scrutin des 22 et 29 mars 2015 concernant les élections départementales, le conseil municipal établit le bureau de vote dont la composition et les permanences seront affichées dans le bureau de vote.

2) COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION :

Avant la présentation du compte administratif, le Maire expose les principaux enseignements à retenir. Ainsi plus de 20 000€ d'économie ont pu être réalisées sur le fonctionnement, grâce notamment sur les comptes 011, 65 et 66, dont il donne le détail. De même les recettes ont été plus importantes (+ 23346€) notamment par les impôts et taxes, les dotations d'Etat, les loyers perçus et différents produits exceptionnels. Le Maire souligne la qualité des services municipaux et le travail des adjoints qui ont permis ces économies.

Délégué par le Maire, Serge MENEUT, doyen de l'assistance, présente ensuite le compte administratif pour l'année 2014.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 83 820,18€ pour l'année 2014 et un excédent cumulé de 124 530,46€.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 67 144,98€ le montant cumulé avec le résultat antérieur s'élève à 86 003,21€.

Compte tenu des restes à réaliser dont le détail est fourni aux conseillers qui s'élèvent à 27300€ en recettes et à 16 000€ en dépenses, le besoin de financement réel s'élève à 74703,21€.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le compte administratif 2014 sans réserve.

De la même façon, le compte de gestion du trésorier public qui constate l'exacte correspondance des chiffres avec le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

4) Etude des demandes de subvention reçues à la date du conseil :

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le Maire expose les demandes de subvention reçues à ce jour. Le conseil décide de retenir celles déposées par l'association « COQUELICOT » de BARS et le RPI de LIMEYRAT FOSSEMAGNE pour un voyage scolaire d'un élève. Il charge Mme LACHAUD d'obtenir davantage de renseignements auprès de l'APAHJ de SARLAT, et ne souhaite pas donner suite à la demande des « restos du cœur 24 »

5) Remplacement des radiateurs du logement social dit « du bas »

Après avoir constaté la vétusté des radiateurs électrique du logement social dit du bas, il a été demandé un devis pour le remplacement des plus vétustes et la pose d'un programmeur délesteur. Le tout pour un montant total HT de 916€ soit 1007,60€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de financer cette acquisition dans le cadre du budget 2015.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6) Adhésion de la commune au Service Energie du SDE24 :

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition d'adhésion au nouveau Service Energies du SDE24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans les démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réductions des gaz à effet de serre.

Cette adhésion permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal. Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à (100€+(0,25€*nombre d'habitants) soit 157,25€. Cette adhésion comprend pour la 1^o année le bilan énergétique et pour les quatre années prochaines un suivi énergétique complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- donne un avis favorable pour adhérer au service Energies du SDE24
- inscrira au budget primitif 2015 les dépenses programmées et
- autorise le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) Acquisition de ruches :

Le Maire, sollicité par un administré, soumet au conseil municipal l'idée de l'implantation sur le terrain communal situé près de la station d'épuration d'un rucher respectant la législation en vigueur : outre l'aspect environnemental qu'il sous-tend, l'exploitation de ruches au nom de la commune permettrait de développer une petite exploitation locale traditionnelle qui pourrait être associée à l'éventuel marché de producteurs que nous pourrions mettre en place suite à l'aménagement du centre bourg. Il souhaite que le conseil municipal l'autorise :

- à déclarer une détention et d'emplacement de ruches auprès de la préfecture.
- à déclarer ce rucher à la direction des services vétérinaires.
- à procéder à l'acquisition de deux ruches et essaims
- à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Fabienne SAULIERE tout en jugeant le projet intéressant estime que ce projet ne doit pas reposer sur la commune mais s'appuyer sur association. Cet avis semblant partagé majoritairement, le Maire souhaite qu'un vote ait lieu afin qu'il puisse revoir le sujet avec les promoteurs du projet. Par 5 voix contre 3 le conseil rejette la proposition et souhaite une étude de ce projet dans un autre cadre institutionnel.

8) Informations diverses.

- Le Maire fait état des contacts qu'il a eu avec les descendants directs de Mme PHILIS décédée dernièrement. L'un d'eux propriétaire de l'atelier que loue la Mairie s'est déclaré prêt à le vendre à la Mairie. Une estimation aux domaines a été demandée. Le conseil s'accorde pour dire que ce pourrait être une bonne acquisition à condition que le coût de l'emprunt n'excède pas le loyer actuellement versé.
- Le Maire présente le projet de réhabilitation du lavoir du bourg qui pourrait faire l'objet d'une « journée citoyenne ». 2 administrés se sont déclarés volontaires bénévoles pour la construction de la charpente et couverture.
- M.MALANDAIN soumet le projet qui reçoit l'assentiment de l'assemblée de consacrer une page du « potin de BARS » aux enfants de la commune qui serait rédigée en mairie sous l'animation d'un groupe de parents volontaires.
- JM MERCIER fait état de demande d'administrés concernant des chemins ruraux, il indique que la CUMA de MONTIGNAC pourra intervenir prochainement pour l'ébranchement d'arbres sur les routes communales.
- F.SAULIERE fait état de la recherche entreprise pour recruter au nom de la commune un jeune en service civique qui pourrait s'occuper à la fois du musée de l'harmonium et établir un inventaire détaillé des fontaines et lavoirs communaux.
- Denise GIROU informe du rectificatif qu'elle fera dans le prochain « potin » concernant les instructions de recyclage figurant dans le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

